

Philippe TOURTELIER

Député d'Ille-et-Vilaine

Monsieur,

Vous m'avez récemment adressé un message concernant la situation dramatique dans la bande de Gaza.

Je vous en remercie.

Comme vous le savez, voici quelques semaines, j'ai interpellé M. Bernard Kouchner, Ministre des affaires étrangères. Vous avez eu connaissance de la question écrite publiée au journal officiel de la République le 11/12/2007, sous le n°12840. Elle est, à ce jour, sans réponse du Ministre.

Ces dernières semaines, se sont produits plusieurs évènements, en particulier l'ouverture, en force et pendant quelques jours, de la frontière avec l'Egypte dans la région de Rafah. Le blocus total a cessé provisoirement et le monde entier a pu assister à des images souvent pathétiques.

Depuis, la bande de Gaza est redevenue une enclave quasi-hermétique avec toutes les conséquences humaines que nous dénonçons. Le « châtement collectif » est redevenu la norme.

La France, membre du Conseil de sécurité de l'ONU, était favorable à un projet de déclaration sur la situation à Gaza. Les discussions se sont déroulées à New York les derniers jours de janvier, mais ce texte de compromis n'a pas été soumis au vote. Ce projet de déclaration portait à la fois sur la situation humanitaire des palestiniens de Gaza et sur la situation sécuritaire à Gaza et dans le sud d'Israël. Il visait à appeler à la fin du blocus de la bande de Gaza et à l'arrêt des tirs de roquettes contre l'Etat hébreu. Les États-Unis ont enterré ce texte, qui exigeait l'unanimité des quinze membres du Conseil.

En cette année 2008, qui marque les 60 ans du conflit israélo-palestinien et l'absence des deux États qui devaient se partager les territoires après le fin du mandat britannique de la Palestine, après toutes les souffrances, les guerres et les espoirs de Paix, il était aussi urgent d'attirer – à nouveau - l'attention de M. Kouchner.

C'est ce que j'ai fait en lui adressant l'interpellation ci-jointe. Comme la précédente, elle devrait paraître au journal officiel de la République dans les meilleurs délais.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Philippe TOURTELIER

Question écrite

M. Philippe Tourtelier attire, à nouveau, l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur la situation au Proche-Orient et en particulier sur celle des territoires palestiniens. La bande de Gaza est soumise depuis le 17 janvier 2008 à un blocus israélien qui entraîne une situation de catastrophe humanitaire telle que le Conseil de sécurité de l'ONU a dû appeler Israël à « respecter strictement le droit international humanitaire » et à « prendre des mesures concrètes » pour faire cesser la « punition collective » infligée à la population. Ce bouclage total a été interrompu pendant un moment à la frontière avec l'Égypte. Cette brèche dans la barrière sud fut un événement provisoire qui a permis à la population de s'approvisionner pour faire face aux pénuries de produits de base, alimentaires ou sanitaires. Sur le plan humain, la ruée du désespoir de personnes opprimées ou affamées faisant tomber un autre « mur de la honte » a rappelé que Gaza est une prison : briser ce mur était un acte de libération.

Aujourd'hui, la bande de Gaza a retrouvé son état antérieur et le « châtement collectif », comme l'indique le Secrétaire général de l'ONU, est à nouveau un fait, même si Israël desserre légèrement et ponctuellement son étaiu sous la pression internationale. Si l'on peut comprendre que les autorités israéliennes réagissent à des tirs de roquettes qui visent des populations civiles sur son territoire, on ne peut accepter des mesures de « riposte » disproportionnées, telle qu'une asphyxie économique qui entraîne des drames quotidiens et une punition aussi aveugle que collective. Si le droit à la résistance du peuple palestinien ne peut justifier que

soient visées des cibles civiles, la sécurité d'Israël ne saurait davantage justifier le recours à un tel blocus.

Vous avez rappelé la nécessité d'une « solution politique » au Proche-Orient et que « la meilleure protection de la sécurité d'Israël est l'existence d'un État palestinien libre, viable et démocratique ». Aucun avenir n'est possible pour aucun peuple de la région sur la base du recours à la force; c'est au contraire en respectant leurs droits respectifs et les résolutions des Nations unies que l'avenir de la région pourra se construire.

Cette année 2008 marque les 60 ans du conflit israélo-palestinien et l'absence d'existence des deux États qui devaient se partager les territoires après la fin du mandat britannique de la Palestine. Aussi, il lui demande de peser de tout son poids diplomatique dans le processus de paix et la relance des négociations, mais - en urgence - de réagir à la gravité de la situation à Gaza. La France, membre du Conseil de sécurité de l'ONU, a soutenu un texte portant sur la situation humanitaire et sécuritaire dans la bande de Gaza et dans le sud d'Israël. Ce projet de déclaration, rejeté le 29 janvier par les États-Unis, constituait un pas puisqu'il associait l'aspect humanitaire et la condamnation de la violence. Il faut renouveler notre médiation vers un accord de ce type et surtout intervenir concrètement sur le terrain pour acheminer de l'aide auprès de la population, rétablir les réponses aux besoins en énergie, en eau, en produits vitaux... S'opposer à une mort programmée à quelques milliers de kilomètres de notre pays.